

lui, ils affirment qu'ils ne sauraient, dans cet enseignement qui dépend de l'Etat, prêter un serment leur enlevant leur indépendance aux yeux des élèves et aux yeux de l'Etat. Voilà la question.

— Ces professeurs ecclésiastiques se considèrent avant tout comme professeurs universitaires; et s'appuyant sur l'Etat, semblent lui demander un appui pour résister aux prescriptions pontificales. Au fond ils disent; nous sommes bien des catholiques professeurs, nous ne sommes pas des professeurs catholiques. Suivant une doctrine chère à M. Lemire, ils dédoublent leur personnalité; et comme professeurs d'Université, ils déclarent ne pouvoir prêter le serment qu'ils donneraient volontiers comme catholiques.

— La question n'est encore que posée, car elle ne pourrait être soulevée que par le gouvernement bavarois qui mettrait ainsi l'indépendance de ses professeurs au-dessus des règles de l'Eglise, et déclarerait implicitement que dans un pays catholique, un gouvernement catholique ne peut pas permettre que ses professeurs relèvent à un point quelconque du Saint-Siège. On ne saurait comprendre une pareille attitude; car refuser le serment, c'est déclarer qu'on veut conserver la liberté d'être modernisme, c'est-à-dire d'enseigner l'erreur. Telle est la situation. Il était bon qu'elle fût connue avant d'être officiellement posée; elle montre quelles difficultés éprouve le Souverain-Pontife pour conserver dans le peuple chrétien la pureté de la foi.

— En Portugal, l'attitude du gouvernement devient de plus en plus mauvaise. Il avait une ambassade auprès du Souverain-Pontife; il vient de la réduire au rang de simple légation, montrant ainsi que, s'il ne veut pas rompre avec Rome, il tient au moins à rabaisser au minimum la représentation officielle qu'il entretient auprès du pape. Mais d'autre part, le gouvernement provisoire s'est lancé dans une série d'actes contraires aux lois de l'Eglise. Guidé par la franc-maçonnerie, il veut solutionner, suivant les idées de la secte, tous les pro-